

VERS UNE RETRAITE À LA CARTE ?

LEXIQUE

Les régimes spéciaux de retraite / La population active

« *Les régimes spéciaux de retraite ne concernent que 3,7% de la population active (...)* »

Les régimes spéciaux de retraite sont des régimes de retraite avantageux dont bénéficient des employés de certaines entreprises publiques (SNCF, RATP...) : ils peuvent par exemple prendre leur retraite plus tôt et touchent même parfois des retraites plus élevées que les autres salariés.

La population active regroupe l'ensemble des personnes exerçant ou cherchant à exercer une activité professionnelle contre un salaire.

Verser de l'argent

« *L'État va devoir verser un peu plus de 4 milliards d'euros (...)* »

Cela signifie transférer de l'argent ou payer.

Être cheminot dans l'âme

« *Ah moi je suis toujours cheminot dans l'âme !* »

Cela signifie que Patrick sera toujours cheminot même s'il n'exerce plus ce métier. Cela fera toujours partie de lui et c'est aussi une passion.

On peut dire aussi « Être poète dans l'âme » ; « Être bricoleur dans l'âme » ; ...

Toucher une retraite / une pension

« (...) *il touche une retraite de 2800€ par mois.* »

Toucher une retraite signifie percevoir, recevoir une pension, c'est-à-dire une somme d'argent qui correspond à la retraite.

On peut également toucher des allocations, des aides sociales, un salaire, ...

« Ça fait belle lurette »

« *Et ça fait belle lurette qu'ils sont à la retraite.* »

Cette expression veut dire : cela fait très longtemps qu'ils sont à la retraite.

Être légitime

« *C'est légitime pour les carrières militaires (...)* »

Ici, légitime signifie que c'est normal et justifié pour les carrières militaires de bénéficier de régimes spéciaux de retraite.

Le cheval de bataille

« *C'est le cheval de bataille de Charles de Courson.* »

Il s'agit d'une expression qui signifie que Charles de Courson se bat pour cette cause.

CULTURE / SOCIÉTÉ

L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale forme, avec le Sénat, le Parlement de la Cinquième République française. Elle est constituée de 577 députés qui sont élus par les Français au suffrage direct pour un mandat (une durée) de 5 ans : cette institution, ainsi que le Sénat, vote les lois proposées par le Gouvernement.